

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
Lundi 29 juin 2015

L'an deux mille quinze, vingt et neuf juin à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Noëlle HUGUENIN, Maire.

**ORDRE DU JOUR :**

- ⇒ **Tarif garderie année scolaire 2015/2016**
- ⇒ **Service d'Assistance Technique à l'Exploitation des Stations d'Épuration (SATESE)**  
*Présentation du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public*
- ⇒ **Communauté d'Agglomération d'Epinal :**  
*Création d'un service commun en matière d'instruction des actes d'urbanisme*
- ⇒ **Aménagement foncier de la Commune d'Uxegney**  
*Cession de parcelles à la Commune de Domèvre*
- ⇒ **Création d'une régie de recettes**
- ⇒ **Informations diverses**

Convocation adressée le : 23 juin 2015

Présents : MMES Noëlle HUGUENIN, Muriel CUENIN, Marie-Paule MASSON et Marie MATHIEU, MM. Nicolas HAYOTTE, Joël JACQUEMIN, Julien POTHIER, Yvan RIVAT, Jean-Maurice THAILLARD

Absents :

M. Anthony LANGEVIN donne procuration à Mme Marie-Paule MASSON  
M. Claude LHUILLIER donne procuration à Mme Noëlle HUGUENIN

Secrétaire : M. Yvan RIVAT

Approbation du Compte rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal

Les membres du Conseil Municipal présents approuvent le compte rendu de la réunion du 21 mai 2015.

N° DCM <b>33/2015</b>	<b><u>TARIF GARDERIE ANNEE SCOLAIRE 2015/2016</u></b>
--------------------------	---

Mme le Maire rappelle que le tarif appliqué pour le coût de la séance de garderie est de 1 €/la séance depuis 2008.

L'an passé, il avait été émis la possibilité de la réévaluer au cours de l'année scolaire, ce qui n'a pas été fait. Elle propose donc d'augmenter le tarif de la garderie pour la prochaine rentrée scolaire.

Après discussion et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

**DÉCIDE** d'augmenter ce service aux familles de 10%

**FIXE** le prix de la séance à 1.10 €

Le coût de la séance de garderie matin (7h30-8h10), le mercredi midi 11h50 à 12h30 ou le soir (16h50-17h50/17h50-18h50/18h50-19h15) est de 1,10 € la séance.

**RAPPELLE** qu'une participation forfaitaire minimale correspondant à 10 heures de garderie (soit 11,00 € en 2015/2016) sera demandée dès la 1<sup>ère</sup> inscription aux familles (même dans le cas où le nombre d'heures serait inférieur à 10 heures au cours de l'année scolaire) afin de minimiser les frais financiers de recouvrement.

Mme Marie-Paule MASSON pose une question de M. Anthony LANGEVIN qui souhaite connaître la fréquentation de la garderie pour cette année scolaire

Réponse :

Le matin environ 4 enfants

Le soir environ 10 enfants

Ce service est une volonté des élus envers les parents qui travaillent. Il est néanmoins déficitaire.

N° DCM 34/2015	<b><u>SATESE</u></b> <b>Présentation du Rapport annuel sur le prix et la qualité du Service public de l'assainissement collectif – Exercice 2014</b>
-------------------	---

M. Nicolas HAYOTTE, 2<sup>ème</sup> Adjoint, expose les informations (techniques, de surveillance, de contrôle et de coûts) reportées sur le rapport qu'il a eu à renseigner, relatif au prix et à la qualité du Service Public d'Assainissement collectif pour l'exercice 2014 présenté conformément à l'article L.2224-5 du C.G.C.T. Cette étape est indispensable pour pouvoir continuer à bénéficier des primes allouées par l'Agence de l'Eau.

Mme Marie Paule MASSON demande quel est le montant de l'aide allouée de l'Agence de l'Eau.

Mme le Maire répond que cette aide s'élève à environ 800 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

**APPROUVE** ledit rapport pour l'exercice 2014.

N° DCM 35/2015	<b><u>COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'ÉPINAL</u></b> <b><u>MUTUALISATION DES AUTORISATIONS D'URBANISME</u></b>
-------------------	--

Mme le Maire informe qu'une réunion organisée par la Communauté d'Agglomération a eu lieu le jeudi 18 juin 2015, la Commune était représentée par M. Jean-Maurice THAILLARD et Mme Karine DAMASE.

Sur 38 collectivités, 27 ont décidé de confier l'instruction des actes d'urbanisme à la CAE dont Épinal.

Mme le Maire explique les nouvelles modalités et procédures d'urbanisme notamment les différentes phases (réception puis instruction de dossiers et phase post construction).

Suite à cette réunion, il a été évoqué la pertinence de nommer un référent en plus du Maire pour le suivi des dossiers avec la CAE, M. Claude LHUILLIER est pressenti. Cependant, Mme le Maire souhaite attendre son retour pour nommer le référent.

Mme le Maire explique que cette mutualisation a un coût supporté par la commune pour chaque dossier traité. Il est envisagé de répercuter ces dépenses aux demandeurs. Néanmoins, les membres du conseil municipal présents souhaitent prendre le temps d'y réfléchir et d'en reparler lors d'une prochaine réunion.

### **Le Conseil Municipal,**

Entendu le rapport de Mme le Maire,

**Vu** le projet de convention de mutualisation de service et de gestion du service commun relatif à l'instruction des autorisations d'urbanisme avec la Communauté d'Agglomération d'Épinal,

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions de l'article L.5211-4-2,

**Vu** le code de l'urbanisme, notamment les articles L.422-1, L.422-8, R.423-15, R.423-48,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

**DÉCIDE :**

- de confier, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015, l'instruction des autorisations d'urbanisme à la Communauté d'Agglomération d'Epinal,
- d'approuver la convention de mutualisation et de mise à disposition du service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme de la Communauté d'Agglomération d'Epinal,
- d'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer ladite convention de mutualisation.

N° DCM 36/2015	<b>AMENAGEMENT FONCIER DE LA COMMUNE D'UXEGNEY. CESSION DE PARCELLES A LA COMMUNE DE DOMEVRE SUR AVIERE</b>
-------------------	---

Mme le Maire informe qu'avec Claude LHUILLIER, 1<sup>er</sup> adjoint, ils se sont rendus dernièrement à la Mairie d'Uxegney. Ils y ont rencontré M. SOLTYS, Maire et M. MARY, géomètre principal du cadastre.

Au cours de cette rencontre, il a été évoqué la proposition de redonner à notre commune les parcelles de l'association foncière de remembrement d'Uxegney qui sont sur le territoire de Domèvre.

De leur côté, les élus de la commune d'Uxegney ont délibéré le 11 juin dernier, ils souhaitent céder l'ensemble des biens au prix d'un euro pour une contenance globale de 4 731 m<sup>2</sup>.

Les parcelles sont cadastrées comme suit :

Section	N°	Lieu-dit, rue, quartier	Superficie		
			ha	a	ca
<b>Commune de Domèvre sur Avière</b>					
B	655	La Géline	0	32	32
B	662	La Géline	0	13	31
B	671	La Géline	0	1	68
<b>Superficie totale</b>			<b>47</b>	<b>31</b>	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

**ACCEPTÉ** l'acquisition, au prix de 1 euro, de l'ensemble des biens pour une contenance globale de 4 731 m<sup>2</sup> étant entendu que la parcelle n° B 655 sera versée au domaine public de la commune et les parcelles n°s B 662 et B 671 intégreront le domaine privé de la commune.

**DIT** que l'acquisition se fera par acte administratif établi par la Commune d'Uxegney

**AUTORISE** Mme le Maire à signer l'acte administratif.

Mme Marie-Paule MASSON pose une question de M. Anthony LANGEVIN qui souhaite connaître la liste et la situation géographique des terrains communaux sur la Commune.

Le cadastre est consultable en mairie.

N° DCM  
37/2015

**CREATION D'UNE REGIE DE RECETTES**

Mme le Maire de Domèvre sur Avière expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'ouvrir une régie de recettes pour l'encaissement régulier pour les produits de la location de la salle polyvalente, des droits des concessions de cimetière, de la vente amiable des produits des menus forestiers aux habitants ainsi que de dons divers.

**Vu** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 du 29 portant règlement général sur la Comptabilité Publique;

**Vu** le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

**Vu** les articles R 1617-1 à R 1617-18 du code général des collectivités territoriales relatif à la création des régis de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

**Vu** l'avis conforme du Comptable public assignataire en date du 29 juin 2015 ;

**CONSIDERANT** la nécessité d'encaisser régulièrement le produit des locations de la salle polyvalente, des droits des concessions de cimetière, de la vente amiable des produits des menus forestiers aux habitants ainsi que des dons divers.

**DECIDE**

**Article 1.** Il est institué une régie de recettes à la Commune de Domèvre sur Avière (88390)

**Article 2.** Cette régie est installée à la Mairie – 57 rue des Frères Mourot,

**Article 3.** La régie encaisse les produits suivants :

- Locations de la salle polyvalente,
- Concessions de cimetière,
- Vente d'affouages aux habitants,
- Dons divers

**Article 4.** Les recettes désignées à l'article 3 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- 1° numéraire
- 2° chèques

Elles sont perçues contre remise d'un reçu à l'utilisateur.

**Article 5.** Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 200 € ;

**Article 6.** Le régisseur est tenu de verser au comptable assignataire le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 5 et au minimum une fois par mois ;

**Article 8.** Le régisseur n'est pas assujéti au cautionnement selon la réglementation en vigueur ;

**Article 9.** Le régisseur et le régisseur suppléant ne percevront pas d'indemnité de responsabilité selon la réglementation en vigueur ;

**Article 11.** Le maire de Domèvre sur Avière et le comptable public assignataire d'Épinal Poincaré sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

**INFORMATIONS DIVERSES :**

**BILAN DE LA JOURNEE DE LA COURSE DES CAISSES A SAVON DU DIMANCHE 7 JUIN 2015 :**

M. Julien POTHIER informe que ce fut une très bonne journée et qu'au plus fort de celle-ci, on pouvait estimer environ 150 à 200 personnes présentes. 52 compétiteurs avaient fait le déplacement. La population du village a pris joyeusement part à cette journée festive, il n'y a eu aucune réclamation.

Il remercie chaleureusement les Chasseurs, l'Association DAL, les élus et les bénévoles pour la très bonne préparation. Afin de remercier tous les bénévoles, il souhaite offrir un pot au nom de la commune, celui-ci pourrait avoir lieu le samedi 11 juillet en fin de matinée.

Il remercie également Mme Bernadette MARQUIS pour les différents articles dans la presse.

M. Joël JACQUEMIN intervenant ce jour en tant que secouriste attire l'attention des secours portés aux personnes blessées. Celles-ci doivent être prises en charge dès le début par les secouristes et non par les commissaires. Si une manifestation a lieu à l'avenir, il sera nécessaire d'apporter une information sécurité en amont auprès des responsables et encadrants car il y a des gestes à ne pas faire.

**ÉCOLES D'UXEGNEY**

Mme Marie-Paule MASSON donne le compte rendu du conseil de l'école élémentaire qui a eu lieu le 1<sup>er</sup> juin 2015. L'effectif prévisionnel pour est de 175 élèves, dont 16 enfants de Domèvre. La rentrée aura lieu le mardi 1<sup>er</sup> septembre 2015 à 8h30 dans la nouvelle école. Une inauguration sera faite prochainement et la date sera communiquée en temps utile.

M. Julien POTHIER donne compte rendu du conseil de l'école de la maternelle qui a eu lieu le 15 juin 2015. L'effectif prévisionnel pour la rentrée est de 98 élèves, dont 12 enfants de Domèvre. Concernant les horaires, l'école élémentaire commencera les matins dès 8h30 et l'école maternelle à 8h45. Par voie de conséquence, il a été proposé de déposer en premier les élèves de l'école élémentaire puis à l'école maternelle. Pour le soir, les deux écoles terminent à 16h30. Il est donc proposé de déposer Mme Sylvie CHARDOT à l'école maternelle. Ainsi, elle regroupera l'ensemble des enfants pendant que le chauffeur de car ira chercher les enfants du primaire et reviendra avec eux à l'école maternelle.

Mme Marie-Paule MASSON demande si les conseillers auraient connaissance d'une personne intéressée par l'aide aux devoirs pour suppléer Mme LORANGE.

**AMV88 (ASSOCIATION DES MAIRES DES VOSGES)**

Mme Muriel CUENIN donne lecture du mail reçu ce jour en mairie concernant une motion relative au projet de loi NOTRe afin de mobiliser les élus des Vosges pour le maintien des services publics locaux, de l'activité économique, de la préservation l'identité communale et pour la proximité des prestations. Suite à cette lecture, Mme le Maire invite les élus présents à signer ce document avec elle.

**PAYS D'EPINAL**

M. Jean-Maurice THAILLARD donne lecture du programme proposé lors de la réunion du Comité Syndical qui a eu lieu le 8 juin dernier, à savoir : « Projet Amélioration et Revalorisation du Bois »

Il s'agit d'un plan de développement au service de l'économie rurale locale, dont voici les axes principaux :

- Développer le territoire rural sur la base d'une véritable stratégie de filière forêt bois durable et intégrée
- Intensifier l'économie d'un territoire rural basé sur l'innovation dans la filière forêt-bois dans une dynamique de développement durable
- Dynamiser une foresterie innovante et respectueuse de l'environnement et des paysages
- Favoriser l'innovation dans la filière entre l'amont forestier et l'aval industriel
- Accroître l'économie sociale et touristique au service du patrimoine naturel forestier

### **ADMR**

M. Jean-Maurice THAILLARD informe que 5 personnes bénéficient des services d'aides à la personne. Il signale qu'il y a la possibilité de prendre une carte d'adhérent à l'ADMR et que lui-même en a pris une.

Mme le Maire informe qu'avec les chaleurs annoncées le plan canicule est relancé pour la protection concernant les personnes à risque.

### **TRAVAUX FOSSES ROUTE DE THAON**

M. Nicolas HAYOTTE informe que les travaux des fossés ont été effectués la semaine dernière. Un accotement de 40 cm de large a été créé de chaque côté de la route.

Mme le Maire indique qu'un administré a demandé aux adjoints pour reprendre le trottoir au droit de son chemin d'accès.

Après visite sur place, il a été jugé que la partie communale était encore en bon état. L'administré a donc fait reprendre ledit trottoir à sa charge.

### **FETE PATRONALE**

M. Julien POTHIER informe de ce qui sera proposé lors du week end de la fête patronale du 12 et 13 septembre 2015 :

- un manège pour enfant de 6 places sera présent pour un coût de 100 €
- un stand de tir à la carabine,

Le samedi soir :

- repas des chasseurs
- feu d'artifice pour un montant de 991 €

Il évoque l'idée d'un bal populaire avec le coût du DJ est de 250 € et d'un plancher en bois ~ 250 € (à vérifier)

Le dimanche matin :

- Messe
- Vin d'honneur

Mme le Maire propose l'idée de faire venir un orchestre (coût inconnu à ce jour)

### **INFO FORET**

M. Nicolas HAYOTTE informe que l'entreprise DROUOT de Monthureux le Sec (suite au programme de vente établi avec l'ONF en 2014 par le précédent conseil municipal) est en train d'exploiter les parcelles 14 et 15.

M. Nicolas HAYOTTE informe que M. TIHAY finit la coupe des bois façonnés sur coupe. Un rendez-vous est pris mercredi 1<sup>er</sup> juillet 2015 à 14h00 avec M. VICTOR, garde de l'ONF pour la réception et la mise des numéros sur les lots de stères destinées aux particuliers de la Commune. M. Joël JACQUEMIN indique qu'il sera présent. M. Yvan RIVAT s'excuse, il ne pourra pas être présent ce jour-là.

### **INFO MARCHE POPULAIRE**

Mme le Maire donne lecture du Courrier de l'E.S. Thaon Athlétisme qui informe du passage d'une marche populaire sur les routes et chemins de notre commune le dimanche 18 octobre 2015.

### **COUNTRY**

Mme le Maire informe que Mme CANET arrête la Country après sa séance du mercredi 1<sup>er</sup> juillet 2015. Les élèves ont demandé s'il était possible de continuer cette activité pendant les vacances scolaires. Il leur a été répondu par l'affirmative.

### **PING PONG**

M. Yvan RIVAT informe du projet d'un administré M. Christophe DURIN souhaite faire de l'initiation au ping-pong. Mme le Maire n'est pas contre, mais avant toute chose, il faut des tables et surtout un endroit pour les stocker.

Fin de la réunion à 22h00

232